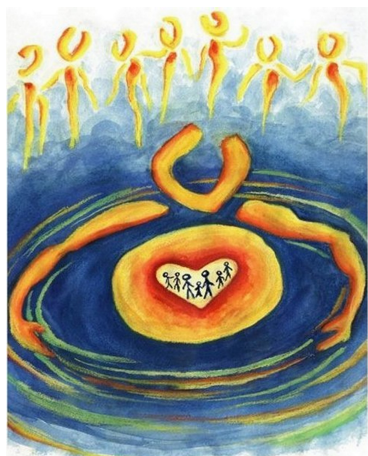


# 6<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL



Association  
Internationale  
Francophone des  
Intervenants auprès des  
familles séparées

**AIFI**

## PROGRAMME

6<sup>e</sup> Colloque international les 7 et 8 juin 2013  
Formation (pré-colloque) le 6 juin 2013

« *Les compétences des parents et les familles séparées* »

**Hôtel Le Chantecler**  
1474, chemin du Chantecler  
Sainte-Adèle, Québec, Canada J8B 1A2  
Tél. : 1 450 229-3555  
Fax : 1 450 229-5593

## INTRODUCTION

Lors de ses précédents colloques, l'AIFI avait mis l'accent sur de nouvelles pratiques d'intervention auprès des familles séparées et sur la compréhension des besoins et de l'intérêt de l'enfant. C'est un autre angle d'approche que l'AIFI vous propose pour son 6<sup>e</sup> Colloque bisannuel qui se tiendra au mois de juin 2013, au Québec, pour y célébrer son dixième anniversaire.

L'objectif sera de chercher à mieux appréhender les compétences que les pères et mères sont appelés à mobiliser lorsqu'ils exercent leurs responsabilités parentales après une rupture conjugale.

On peut en effet faire l'hypothèse qu'outrent les compétences que tout parent met en œuvre lorsqu'il élève et éduque son enfant, la séparation de deux parents qui entendent rester à part entière les parents de leur enfant les contraint à développer des compétences nouvelles liées au caractère paradoxal de leur situation familiale : tout en ne formant plus un couple, ils sont censés rester solidaires dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

On pourrait cependant faire aussi l'hypothèse que ces compétences nouvelles ne seraient, en définitive, qu'une mise à l'épreuve particulière de compétences que toute mère et tout père seront inévitablement amenés à déployer pendant le long processus qui conduit progressivement l'enfant vers son autonomie.

La notion de « compétence » fait l'objet de discours et de pratiques variés, et il n'est pas aisé de définir le concept. On pourrait cependant s'accorder pour considérer que la compétence est davantage un processus qu'un état. C'est un savoir agir reconnu, héritier du passé de chacun et construction du présent et du futur. Dans cette perspective, l'individu est l'entrepreneur de ses compétences. Il combine et mobilise des ressources de toutes sortes : cognitives, culturelles, affectives, relationnelles...

La compétence renvoie alors à la capacité d'adaptation des personnes aux situations complexes qu'elles rencontrent dans leur existence et, notamment, à la nécessité de recomposer autrement les liens familiaux lorsqu'ils se sont décomposés par rapport à un projet de vie antérieur. La compétence est aussi différente de la performance. Elle est un savoir intériorisé qu'il faut aider à mobiliser en permanence et en particulier dans les moments de changements importants ou dans les crises de vie.

C'est souvent le parcours de vie de la personne (ruptures, séparations, maladies, échecs, deuils) qui lui ôte ou abîme ses moyens d'action. La responsabilité des professionnels est d'aider à les lui rendre ou lui permettre de les restaurer, tout en respectant son rythme, mais en l'encourageant à accueillir le changement comme une opportunité d'évolution.

Il reste qu'une telle dynamique positive peut aussi se heurter à des obstacles insurmontables, parce que certains parents démissionnent de leurs compétences ou ne parviennent pas ou plus à les mettre en œuvre. Qu'en est-il et/ou que doit-il alors en être pour l'enfant?

L'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées propose, lors de son 6<sup>e</sup> Colloque, de tenter de dégager des pistes d'exploration, de réflexion et de construction de nos savoirs et de nos pratiques.

Ce colloque, qui se déroulera au Québec, dans la belle région des Laurentides (environ 85 km de Montréal et 300 km de la ville de Québec), soulignera les dix années d'existence de l'Association.

Entre vision d'avenir et réalité, dans son but de porter les valeurs culturelles de la francophonie, l'AIFI tend à favoriser la transmission de connaissances et d'expertises

destinées aux intervenants auprès des familles séparées. Elle encourage aussi des débats d'idées afin de permettre à chacun de réfléchir à ses perceptions, ses valeurs, ses pratiques et envisager l'avenir avec une perspective plus large, enrichie de ce partage international.

*Lorraine Filion*

Présidente AIFI et  
Co-présidente du Comité organisateur  
du Colloque,  
**Lorraine FILION**

*Ginette Piché*

Co-Présidente du Comité  
organisateur du Colloque,  
**Ginette PICHÉ**

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

### Belgique

Monsieur Jean-Louis RENCHON, Docteur en droit, Professeur à l'Université Louvain Belgique, vice-président AIFI : [jean-louis.renchon@uclouvain.be](mailto:jean-louis.renchon@uclouvain.be)

### France

Monsieur Fathi BEN MRAD, Docteur en sociologie, chercheur associé au Laboratoire Lorrain en sciences sociales, Université Nancy 2 et Metz, France : [ben.mrad@numericable.fr](mailto:ben.mrad@numericable.fr)

### Luxembourg

Monsieur Claude HOUSSEMAND, Professeur de psychologie, directeur du Master en Médiation, Université du Luxembourg : [claud.houssemand@uni.lu](mailto:claud.houssemand@uni.lu)

### Pologne

Madame Ewa MARYNOWICZ, Directrice de la Chaire de Pédagogie sociale, Université de Lodz, Pologne : [spolecz@uni.lodz.pl](mailto:spolecz@uni.lodz.pl)

### Québec

Monsieur Richard CLOUTIER, Psychologue, professeur retraité de l'Université Laval, Québec, Président du Comité scientifique : [richard.cloutier@psy.ulaval.ca](mailto:richard.cloutier@psy.ulaval.ca)

Monsieur Alain ROY, Docteur en droit, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et chercheur auprès de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation, Culture et Société : [alain.roy@umontreal.ca](mailto:alain.roy@umontreal.ca)

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Co-Présidentes

Madame Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI, travailleuse sociale et médiatrice familiale, Montréal, Québec

Madame Ginette PICHÉ, Juge retraitée, Cour Supérieure du Québec

### Membres

Madame Danielle BEAUSOLEIL, notaire/médiatrice familiale, Québec

Monsieur Claude C. BOULANGER, juge en chef adjoint, Cour du Québec, Chambre de la jeunesse

Madame Pierrette BRISSON, travailleuse sociale et médiatrice familiale, Québec

Madame Diane CHARTRAND, avocate et médiatrice, Présidente du Groupe de droit collaboratif du Québec

Madame Suzanne CLAIRMONT, avocate et médiatrice familiale, Montréal, Québec

Madame Suzanne DESSUREAULT, directrice adjointe, Direction de la protection de la jeunesse, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, Québec

**Madame Suzanne MOISAN**, avocate en droit de la famille, Montréal, Québec

**Monsieur Roger NICOL**, travailleur social et médiateur familial, Valleyfield, Québec

**Monsieur Harry TIMMERMANS**, psychologue, expert à la Cour et médiateur familial accrédité, Québec

**Membres du Conseil d'administration de l'AIFI**

**Madame Lorraine FILION**, Présidente de l'AIFI, Québec

**Monsieur Jean-Louis RENCHON**, Vice-président de l'AIFI, Belgique

**Madame Élise-Mercier GOUIN**, Trésorière, Québec

**Monsieur Paul DEMARET**, Secrétaire, Luxembourg

**Madame Marianne SOUQUET**, France

**Madame Ewa MARYNOWICZ-HETKA**, Pologne

**Monsieur Pierre HAMEL**, Québec

**Madame Violaine BELZILE**, Québec

**Madame Francine COURVOISIER**, Suisse

**RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE**

**Madame Lorraine FILION**, Québec, Canada : [lorfilion@yahoo.ca](mailto:lorfilion@yahoo.ca)

**Monsieur Jean-Louis RENCHON**, Belgique, Europe : [jean-louis.renchon@uclouvain.be](mailto:jean-louis.renchon@uclouvain.be)

**Mercredi 5 juin 2013**

***JOURNÉE PORTES OUVERTES À MONTRÉAL***

***Veillez noter que ces activités se tiennent à Montréal uniquement. L'adresse, l'heure ainsi que toutes informations pertinentes vous seront transmises par courriel suite à votre inscription. Un nombre minimal et maximal de participants est fixé pour ces activités.***

- 9 h à 12 h 30 : Chambre de la jeunesse, Cour du Québec - Rencontre avec un juge conciliateur et présentation d'une vidéo explicative d'une conférence de règlement à l'amiable présidée par un juge
- 9 h à 12 h 30 : Chambre de la famille, Cour Supérieure - Rencontre avec un juge conciliateur et visite des lieux où se tiennent les rencontres de conciliation avec les parties et leurs avocats
- 9 h à 12 h : Service d'accueil et réception des signalements et le Service Évaluation-Orientation (Direction de la protection de la jeunesse) - Rencontre avec des intervenants qui exposeront le fonctionnement, les objectifs et les défis du travail fait auprès des familles dont l'enfant fait l'objet d'un signalement
- 10 h à 12 h : Centre Desjardins (lieu de visites supervisées) - Visite d'un centre qui offre des visites supervisées entre parents et enfants et rencontre avec des intervenants
- 14 h à 17 h : Service d'expertise et médiation (groupe de parents et groupe d'enfants) - présentation des services spécialisés offerts aux familles séparées dont la permanence de médiation disponible au palais de justice de Montréal
- 14 h à 15 h 30 : Rencontre avec des avocats en droit collaboratif - exposé et échanges sur le développement de ce nouveau champ de pratique
- 18 h à 20 h 30 : Observation de la séance de parentalité après la rupture, offerte en soirée par le ministère de la Justice (séance de groupe pour les parents séparés animée par un médiateur juriste et un médiateur psychosocial)

***PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE***

**Jeudi 6 juin 2013 – Pré-colloque (formation)**

**8 h 30 ACCUEIL – Hall de l'Hôtel Le Chantecler**

**9 h – 17 h FORMATION (SELON LE CHOIX PRÉÉTABLI PAR LE PARTICIPANT)**

**OPTION A : LA MÉDIATION FAMILIALE DANS UN CONTEXTE DE BI-NATIONALITÉ ET À DISTANCE**

- **Madame Jocelyne DAHAN**, Directrice du CERME (Toulouse), médiatrice familiale, formatrice, auteure de plusieurs ouvrages sur la médiation familiale et Co-

formatrice de la première formation sur la médiation familiale internationale en Europe.

- **Monsieur Damien D'URSEL**, Médiateur familial, formateur en médiation, avocat (Bruxelles) et auteur de l'ouvrage « *La médiation entre tradition et modernité familiale* », Presses universitaires de Louvain, 2010.

La médiation familiale internationale ou binationale joue un rôle fondamental de prévention des déplacements illicites transfrontières d'enfants et de traitement de ses conséquences.

Ce contexte d'application de la médiation familiale a permis l'émergence et le développement de l'utilisation des technologies pour permettre un travail à distance et, ainsi, faciliter l'accès à la médiation familiale pour un plus grand nombre de familles. Les médiateurs qui exercent dans ce contexte doivent pouvoir bénéficier de connaissances spécifiques pour transposer leurs compétences à ce contexte d'application.

Au cours de cette journée de formation, nous proposons aux participants de se familiariser avec ce champ d'application et, notamment, avec les incidences légales, psychologiques, diplomatiques et techniques en présentant la transposition du processus de médiation familiale à ces situations.

La formation se fera sous la forme d'apports théoriques, vidéos et mises en situation à partir des questionnements des participants.

#### **OPTION B : *L'EXPERTISE PSYCHO LÉGALE : À TRAVERS LA POSITION DE L'ENFANT, SA PAROLE, SES HÉSITATIONS ET SES CONTRADICTIONS...***

- **Madame Paule LAMONTAGNE**, L. Ps. Psychologue clinicienne (Québec)
- **Me Ines LEROY**, Avocate en droit de la famille (Québec)

Comment traquer à travers l'entrevue et l'observation des enfants, ce qu'il en est de leurs besoins, de leurs souffrances et de ce qui serait à leur avantage en termes de garde et d'accès? Les enfants sont-ils affectés par ce qui leur est dit avant la première entrevue? Les observations et expertises doivent-elles avoir lieu au début d'une séparation? Qu'en est-il du rôle des tests psychométriques et projectifs et dans quelle mesure sont-ils fiables? Devrait-on toujours enregistrer les entrevues avec les enfants? Quoi révéler de leurs propos lorsque ceux-ci sont assez vieux pour nous demander de ne rien dire à l'un ou l'autre ou bien aux deux parents.

Divers aspects de la parole des enfants seront examinés, que l'enfant soit troublé, manipulé par ses parents, aliéné. Il sera question aussi de la préparation du rapport ainsi que de son utilisation à la cour : contre-expertise et confrontation aux autres experts, interrogatoire et contre-interrogatoire. Sera également abordée la question des liens qui doivent exister entre les deux professions (avocat et expert).

#### **OPTION C : *ÉTAT DES RECHERCHES AU SUJET DES FAMILLES SÉPARÉES ET RECOMPOSÉES***

*En matinée :*

- **Monsieur Gérard POUSSIN**, Psychologue (France) avec l'appui de **Monsieur Philip D. Jaffé**, Psychologue (Suisse)

### ***Développer les compétences du parent rejeté***

Pris dans les rets du conflit parental l'enfant s'oriente progressivement vers le rejet d'un de ses parents après la séparation. Les travaux de recherche que nous avons conduits, en conformité avec d'autres, montrent les effets délétères de ces conflits parentaux. Il est donc normal, voire « adapté » pour un enfant de s'en mettre à distance en coupant les liens avec l'un de ses parents. L'expérience a montré qu'il était peu efficace de travailler avec le parent « préféré », qui n'a que des bénéfices à attendre de cette position de l'enfant. L'examen de suivis cliniques de parents en cours de rejet par l'enfant montre qu'il est possible d'agir sur ce processus et d'en limiter les effets.

- **Monsieur Philip D. Jaffé**, Psychologue, Professeur, Université de Genève, Directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch (Sion), Suisse

### ***La pratique expertale avec des familles infernales***

L'intervention en matière d'expertise auprès de ces familles pousse l'expert à réaliser un acte d'équilibrisme. En particulier, il est insuffisant de simplement affirmer que l'intérêt de l'enfant en sa participation (Art. 12 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant), aussi complète et respectueuse que possible, constitue le cœur de la démarche. Parmi les tâches moins nobles, il s'agit d'extraire des compétences parentales malgré des attitudes destructrices, harnacher les objectifs plus ou moins conscients de l'enfant ou bousculer les positions parentales, réduire les attentes et gérer la déception de tous. Il convient encore de relever une implication subjective du professionnel qui se doit d'adopter une position éthique claire et accepter le verdict issu du suivi et de l'évolution à moyen et à long terme des dossiers dans lesquels il était impliqué pour chercher à améliorer sa pratique.

### ***En après-midi :***

- **Madame Marie-Christine SAINT-JACQUES**, Ph. D., T.S., Professeure titulaire à l'École de service social de l'Université Laval et Co-directrice universitaire de l'ARUC, séparation parentale et recomposition familiale

### ***Pourquoi les couples de familles recomposées sont-ils plus à risque de se séparer?***

Les couples de familles recomposées courent un risque plus élevé de se séparer que les couples qui en sont à une première union. Au cours de cette communication, nous examinerons ce qui distingue ces couples de ceux dont l'union se maintient. Avec les participants, nous discuterons des liens que l'on peut tisser entre les expériences vécues dans la famille d'origine et dans la vie conjugale antérieure du répondant et la dissolution de l'union recomposée, des processus qui s'activent dans la famille et entraînent la rupture du couple, des événements marquants associés à cette séparation et finalement le sens que les répondants attribuent cette situation.

- **Madame Julie GOSSELIN**, Ph. D., C. Psy., Professeure adjointe/ Directrice du labo de recherche sur la famille recomposée à l'École de Psychologie de l'Université d'Ottawa



***L'impact des transitions familiales multiples sur le bien-être des jeunes : Résultats d'une étude nationale longitudinale portant sur le développement des jeunes Canadiens***

Adoptant une perspective interactionniste, cette présentation a pour but de : 1) dresser le portrait des tendances démographiques canadiennes au niveau de la composition familiale durant la période couvrant 1996-2008; 2) présenter les différents profils de transitions familiales; et 3) examiner l'impact à long terme des transitions familiales ayant lieu avant l'âge de 12 ans sur le comportement des jeunes durant l'adolescence. Les résultats seront aussi interprétés en termes de suggestions pour la pratique auprès des familles.

**Vendredi 7 juin 2013 – Colloque**

8 h 15 – 8 h 45      **ACCUEIL – Hall de l'Hôtel Le Chantecler**

8 h 45 – 9 h 30      **Mot de bienvenue de Madame Lorraine FILION, présidente de l'AIFI**

**Allocution d'ouverture de l'honorable juge en chef du Québec, Madame Nicole DUVAL-HESLER**

9 h 30 – 12 h 30      **PLÉNIÈRE**

9 h 30 – 10 h 10      ***QUELLES COMPÉTENCES PARENTALES DANS LE CONTEXTE SOCIAL D'AUJOURD'HUI?***

**Monsieur Benoît BASTARD, Sociologue, Directeur de recherche au CNRS (Institut des sciences sociales du politique, ENS de Cachan)**

Il est notamment l'auteur de : « *Le divorce autrement. La médiation familiale* », Syros, 1990 (avec Laura Cardia-Vonèche), et « *Les démarieurs. Enquête sur les nouvelles pratiques du divorce* », La Découverte, 2002 et « *Éduquer ou punir. Quel avenir pour le juge des enfants?* » Erès, 2010 (avec Christian Mouhanna).

Au cours des dernières années, la problématique des compétences parentales - et notamment celle de leur évaluation et de leurs limites - a suscité un grand intérêt. Des recherches ont été réalisées et des interventions nouvelles organisées en direction des parents pour les soutenir dans leur rôle. Ce phénomène va de pair avec l'évolution des ruptures conjugales et la montée en puissance concomitante de la parentalité.

Dans cette communication, on reviendra sur cette histoire récente des compétences parentales. On cherchera à en dégager les contours et les limites en s'appuyant sur les écrits des sociologues de la famille et les travaux empiriques récents portant sur des situations « limites ». On montrera comment les compétences parentales qui dérivent des situations de rupture font aujourd'hui figure de normes et sont attendues de l'ensemble des parents. À la faveur de cette analyse, on suggérera que les nouvelles exigences à l'égard des parents en sont venues progressivement à servir de principal point d'entrée du contrôle social appliqué à la vie privée.

10 h 10 – 10 h 40 PAUSE

10 h 40 – 11 h 20 ***L'ENFANT ENTRE LA MÈRE, LE PÈRE ET LES NOUVEAUX LIENS : COMMENT RESTER ENTIER?***

**Dr Jean-Paul MATOT**, Pédopsychiatre, Secrétaire de l'Association européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, Directeur de la Revue belge de Psychanalyse, Co-directeur de la revue *Enfances, adolescences*, ancien directeur du Service de Santé mentale de l'Université Libre de Bruxelles et ancien chef du Service de pédopsychiatrie de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola à Bruxelles

La séparation des parents se présente diversement pour l'enfant selon l'âge où elle survient et en fonction du degré et des modalités de maintien d'un investissement réel de chacun des parents à son égard. Elle le confronte toujours à un travail psychique qui porte sur la différenciation d'un espace maternel et d'un espace paternel; ce travail concerne l'existence de « cultures », d'espaces de vie, de liens amoureux, de fratries, qui, présents ou non dans la vie quotidienne de l'enfant, constituent de toute manière des questions qui tendent à s'actualiser au cours de son développement.

Les besoins spécifiques des enfants de parents séparés interpellent les capacités des parents à permettre et à soutenir une élaboration de ces contraintes de différenciation qui s'accorde avec leurs besoins non spécifiques de sécurité, de plaisir partagé et de liberté.

11 h 20 – 12 h ***LES COMPÉTENCES PARENTALES ET LE CONFLIT POST RUPTURE CONJUGALE***

**Madame Sylvie DRAPEAU**, Psychologue, Professeure titulaire à l'École de psychologie de l'Université Laval, membre du Centre de recherche Jeunes et familles à risque et du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire et de l'Alliance de recherche Université-communauté sur la séparation parentale et la reconstitution familiale (ARUC), Québec, Canada

Cette communication vise à répondre à deux questions : 1) Les conflits entre les parents séparés ont-ils un impact sur leurs compétences à assurer le bien-être et le développement de l'enfant? Si oui, sur quels plans et pourquoi? 2) Qu'est-ce qu'un parent compétent en contexte de conflit post rupture? À quels défis est-il confronté? Un examen des écrits scientifiques de ce domaine nous permettra de répondre à ces questions. Nous explorerons diverses zones de compétence des pères et des mères pouvant être affectées par les conflits inter parentaux ainsi que les impacts possibles de ces changements sur l'adaptation de l'enfant. En lien avec la deuxième question, nous aborderons les compétences qui favorisent le meilleur intérêt de l'enfant qui vit dans ce contexte de risque. Nous jetterons alors un regard sur les habiletés enseignées aux parents dans les programmes psychoéducatifs qui leur sont destinés.

12 h – 12 h 30 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 h 30 – 14 h DÉJEUNER (*SUR PLACE, INCLUS DANS LE COÛT D'INSCRIPTION*)

14 h – 17 h ATELIERS AU CHOIX

ATELIER NO. 1 : LES NOUVELLES COMPÉTENCES PARENTALES DANS LES FAMILLES CONTEMPORAINES

*Dans un contexte contemporain ultra-égalitaire, redécouvrir les richesses d'une vision complémentaire des pôles maternel et paternel*

**Monsieur Damien D'URSEL**, Médiateur familial, avocat, formateur en médiation, Belgique

Le développement contemporain de l'idée d'égalité dans les représentations familiales ne manque pas d'appauvrir singulièrement les discours. À l'heure de la séparation, cette idée dresse les parents l'un contre l'autre, chacun attendant de l'autre qu'il soit fait pour ainsi dire à son image. À l'inverse, en réintroduisant une ouverture à de la différence et à de la complémentarité dans les apports respectifs de l'un et de l'autre, l'intervenant permet de recomplexifier les discours et d'ouvrir les perspectives. C'est aussi réinscrire le conflit parental dans cette tension qui, depuis la nuit des temps, oppose le pôle maternel au pôle paternel, pour le plus grand bénéfice des enfants.

*Les compétences des mères, des pères et des beaux-pères en famille recomposée*

**Madame Claudine PARENT**, Professeure, Université Laval, Québec, Canada

Les parents en situation de recombinaison familiale ont à composer avec la présence de beaux-parents. À partir de l'exemple de la famille recomposée autour d'une mère et ses enfants, nous discuterons de la compétence des parents et des beaux-pères en lien avec leur conception du rôle beau-paternel.

ANIMATEUR : **Madame Violaine BELZILE**, Avocate et médiatrice familiale, Québec

ATELIER NO. 2 : LES COMPÉTENCES DES PARENTS EN CONTEXTE DE SÉPARATION HAUTEMENT CONFLICTUELLE

*Comment accompagner les compétences parentales dans des situations extrêmement conflictuelles?*

**Madame Monique JOLLIET**, médiatrice familiale et juriste, et **Madame Danielle JACQUES**, Co-directrice, Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF), Suisse

Le médiateur familial, dans sa pratique, est parfois confronté à des situations où le conflit est d'une telle ampleur, qu'il est impossible de l'aborder de front.

L'utilisation de la notion de tolérance permet de mettre le conflit en latence, de le garder au présent, mais sous une forme désactivée, et ainsi de travailler avec les parents sur leurs compétences.

***Profils individuels et dynamiques interactionnelles des parents et des enfants à risque d'aliénation parentale***

**Madame Brigitte ALARY**, Candidate à la Ph. D. R/I en psychologie clinique, Université de Montréal, Québec, Canada, présentatrice sous la direction de Madame Francine Cyr, Professeur-chercheur, psychologie, Université de Montréal, Québec, Canada

L'aliénation parentale serait observée particulièrement lors de ruptures conjugales conflictuelles. Peu d'auteurs tentent de l'expliquer dans sa complexité multifactorielle et systémique. La présentation tentera d'apporter un éclairage sur ce phénomène d'aliénation parentale qui s'empare de tout le système familial, en examinant les conduites inappropriées, les caractéristiques psychologiques des différents acteurs et les dynamiques familiales pathologiques.

ANIMATEUR : Madame Marianne SOUQUET, Médiatrice familiale et formatrice, France

**ATELIER NO. 3 : LA CO-PARENTALITÉ : QUELLES COMPÉTENCES ET COMMENT LES CONSTRUIRE?**

***Quels outils proposer aux parents en coaching parental pour booster leurs compétences existantes?***

**Madame Anne EISENBERG**, Médiatrice, coach parental, formatrice, animatrice de séances d'analyse des pratiques, France

Au travers des récits du quotidien décrits par eux, suivis de questionnements ciblés, l'intervenant (coach ou médiateur) appréhende les compétences parentales des personnes.

La connaissance de ces compétences, et des manques, deviennent l'un des moteurs-guides pour induire leur développement. C'est dire toute l'importance de pratiquer un questionnement programmé, élaboré spécifiquement autour d'objectifs multiples.

En médiation familiale, la difficulté majeure réside dans le nombre restreint d'entretiens et le temps d'action très limité pour faire émerger de nouveaux comportements parentaux, chez des personnes très souvent en situation conflictuelle. En partant d'une expérience de coach parental souvent directive, nous proposons un mode opératoire simple et souple, efficace par son adaptabilité à la variété des situations qui se présentent. Les étapes du processus sont sous-tendues par un cadrage précis intégré à des questionnements inductifs. Les réponses des personnes génèrent des propositions d'explications et de métaphores, vectrices de suggestions le plus souvent verbalisées spontanément par les parents eux-mêmes. Cette appropriation stimule l'engagement et la responsabilisation des personnes.

Ainsi, ce processus procure un renforcement du savoir-faire en respectant leur libre arbitre. Il intensifie leur motivation parce que la prise de décision leur appartient et que la démarche, appliquée en commun, peut déclencher un cercle vertueux vers une coordination des conduites et des communications parentales, ce qui leur permet éventuellement de dépasser leurs conflits conjugaux.

***Pour une séparation en famille : droits, devoirs, fonctions et responsabilités parentales et filiales. La nécessité des rencontres familiales lors de la séparation des parents***

**Monsieur Aldo MORRONE**, Médiateur familial, Centre jeunesse de Montréal, Québec, Canada

La notion de « séparation en famille » nous fait entrevoir une autre manière de concevoir et d'intervenir auprès de la famille en transition. Je propose de garder la proximité et le dialogue entre les parents et les enfants à travers les procédures variées qu'on appelle communément la séparation des parents. Cette proximité passe nécessairement par les rencontres familiales. Celles-ci peuvent prendre différentes formes, mais l'essence reste le face à face : le dialogue direct, guidé par le professionnel, au sein de la famille.

L'exposé est basé sur une longue pratique de médiation avec la participation de la famille entière. La présentation est assortie d'extraits vidéo d'entrevues familiales.

**ANIMATEUR** : Monsieur Pierre GRAND, Médiateur familial, Président de l'Association Amorife International, France

**ATELIER NO. 4 : COMPÉTENCES PARENTALES ET PRATIQUES INNOVANTES**

***Les ateliers sur la communication parentale après la séparation, un outil pour les parents***

**Madame Élise-Mercier GOUIN**, Psychologue, Service d'expertise psychosociale et de médiation familiale, Centre jeunesse de Montréal, Québec, Canada

Les ateliers de communication parentale après la séparation visent à outiller les parents sur la manière de restaurer la communication au sujet des enfants et à constater leur capacité à le faire. L'observation et l'expérimentation d'une négociation sur intérêt et l'analyse de diverses stratégies de communication sont au cœur de ces ateliers.

***Évaluation d'un projet pilote expérimental de coordination parentale à la Cour supérieure de Montréal – Impact sur la coparentalité, la gestion des conflits et sur le bien-être des enfants***

**Monsieur Dominic D'ABATE**, Directeur, Centre de Médiation Consensus, Québec, Canada

**Madame Catherine QUIGLEY**, Candidate au Ph. D./RI clinique, Université de Montréal, psychologie, Québec, Canada

**Madame Francine CYR**, Professeure titulaire, psychologie, Université de Montréal, Québec, Canada

Cette présentation fera l'exposé d'un projet pilote expérimental de coordination parentale en cours depuis le 15 octobre 2012 au Palais de Justice Montréal. En plus de décrire ce qu'est la coordination parentale, ses objectifs et méthodes, ainsi que le modèle théorique qui soutient cette intervention systémique, la recherche évaluative en cours dans ce projet sera présentée.

**ANIMATEUR** : L'honorable Ginette PICHÉ, Juge retraitée, Cour supérieure du Québec

## **ATELIER NO. 5 : SITUATIONS EXTRÊMES ET COMPÉTENCES PARENTALES**

### ***Les médiations de l'extrême (ou les médiations de l'extrême limite)***

**Madame Danièle BROUDEUR**, Psychologue clinicienne (D.E.S.S.), formatrice Médiation familiale (D.E.M.F.), Amorife International, France

S'il est possible d'offrir à des familles à transactions violentes les services de la médiation pour restaurer leurs compétences éducatives et affectives, nous proposons de recenser les situations hautement conflictuelles qui autoriseraient le recours à la médiation, ainsi que les dispositifs expérimentés et/ou connus, adaptés à ces situations de violences.

### ***Les relations qui existent entre la qualité de l'attachement, la santé mentale et les facteurs de risque d'aliénation parentale***

**Madame Marie-Josée MERCIER**, Psychologue en pratique privée et consultante clinique au Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw, Québec, Canada

Les situations litigieuses en matière de garde d'enfant ont des incidences néfastes sur le devenir de ces enfants. Présentement, la réalité affective de ces enfants nous paraît peu comprise par les tribunaux, surtout en chambre de la famille. En effet, le débat porte souvent sur les compétences des parents, plutôt que sur l'enfant lui-même dans sa réalité affective, ses besoins, son lien d'attachement significatif, etc.

La présentation a pour but d'apporter un éclairage sur ce phénomène des séparations litigieuses à risque d'aliénation parentale, sous un angle psycho-dynamique et systémique. Cette présentation vise à sensibiliser les intervenants sur les facteurs à considérer lors des expertises psycho-légale, facteurs qui sont essentiels pour éclairer le tribunal sur les enjeux sous-jacents à la dynamique familiale problématique observée. Sans une telle lunette clinique, le tribunal risque de tomber dans des pièges qui, non seulement vont s'avérer infructueux, mais qui en plus vont contribuer à accentuer la souffrance de l'enfant, par le maintien dans une réalité familiale toxique.

ANIMATEUR : MONSIEUR ROGER NICOL, TRAVAILLEUR SOCIAL ET  
MÉDIATEUR FAMILIAL, QUÉBEC

**ATELIER NO. 6 : BESOINS PARTICULIERS ET COMPÉTENCES PARENTALES**

*Qu'est-ce qu'être père aujourd'hui quand son adolescent prend des substances toxiques?*

**Madame Nathalie Scroccaro**, Psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie, Université Rennes, Laboratoire « Recherches en psychopathologie : nouveaux symptômes et lien social

L'entrée du jeune dans l'adolescence impose toujours au groupe familial des remaniements voire une redéfinition des rôles parentaux. Quelles sont les incidences de ces changements pubertaires et comment ceux-ci se manifestent dans le champ de la subjectivité chez les pères au sein des familles contemporaines?

*Adaptation des parents et des enfants et qualité relationnelle au sein des familles fréquentant les services de droits d'accès supervisés*

**Madame Marie-Christine SAINT-JACQUES**, Professeure titulaire, École de service social, Université Laval, Québec, Canada

Cette communication décrira la situation de parents recevant des services de droits d'accès supervisés en vertu d'une ordonnance de la Cour supérieure ou par entente volontaire. Nous discuterons du niveau d'adaptation des enfants et des parents gardiens et visiteurs, de la qualité de la relation parent-enfant et de la qualité de la relation co-parentale au moment où débutent les services d'échanges ou de supervision.

ANIMATEUR : Madame Ewa MARYNOWICZ-HETKA, Directrice de la Chaire de pédagogie sociale, Université de Lodz, Pologne

**ATELIER NO. 7 : REGARDS SOCIAUX SUR LES COMPÉTENCES PARENTALES**

*Du parent suffisamment bon à la check-list du parent parfait... un risque pas si éloigné*

**Monsieur Olivier LIMET**, Conférencier et formateur, Belgique

Les compétences parentales, a priori supposées *suffisantes* dans les familles dites « unies », peuvent, dans le cadre de séparations parentales ou de reconfigurations familiales, devenir l'enjeu de toutes les attentions des intervenants professionnels sollicités. Avec la diversification des formes familiales se sont aussi multipliés les normes et repères, parfois contradictoires, sur lesquels les acteurs - professionnels, parents ou même enfants - tentent de fonder la légitimité de leurs positionnements.

La pression est alors forte sur l'individu, « entrepreneur de ses compétences », contraint de développer ou restaurer des capacités d'adaptation, parfois insuffisantes pour surmonter seul les tornades,

et surgit le risque d'une approche davantage technocratique et gestionnaire, « efficace » et « prédictive ».

En prenant quelque recul, envisageons la possibilité d'une prévention et d'un accompagnement plus « prévenants » que « prédictifs », où la rencontre de la différence est davantage source d'ouverture et d'innovation que d'enfermement et de procédures.

***Augmenter les compétences parentales ou alléger les attentes qui pèsent sur le parent dans la pluralité de configurations familiales?***

**Madame Laura Cardia-Vonèche Magnier**, Sociologue, Université de Genève et médiatrice familiale, Suisse

**Madame Francine Courvoisier**, Avocate et médiatrice, Suisse

À partir de l'analyse du discours politique autour de la législation de trois, voire quatre États concernant l'homoparentalité, nous mettrons en évidence quelles sont les compétences requises pour être « un bon parent » pendant l'union et lors de sa dissolution.

En partant de ces constats, nous engagerons une discussion sur les attentes qui pèsent sur ces parents. Nous nous poserons la question de savoir s'il ne conviendrait pas de les alléger et d'avoir un regard plus ouvert sur ces nouvelles formes de famille.

ANIMATEUR : à confirmer

- 17 h 15 – 18 h 15 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AIFI**
- 19 h – 20 h **Cocktail organisé par l'AIFI en partenariat avec les Éditions Yvon Blais : Lancement de la Revue scientifique AIFI en version électronique (*inclus dans le coût d'inscription*)**
- 20 h **Dîner et Soirée festive : Hôtel Le Chantecler (AUX FRAIS DES PARTICIPANTS)**

### Samedi 8 juin 2013 - Colloque

- 8 h 45 – 9 h **ACCUEIL – Hall de l'Hôtel Le Chantecler**
- 9 h – 13 h **PLÉNIÈRE**
- 9 h – 9 h 40 **DÉFIS DE L'AUTORITÉ ET COMPÉTENCES PARENTALES : POINT DE VUE D'UN PHILOSOPHE**

**Monsieur Lech WITKOWSKI**, Philosophe, Pologne

La parentalité est analysée d'un point de vue interactif (relationnel), dynamique, et processuel (cela signifie qu'elle se modifie par rapport à l'âge de l'enfant et du contexte qui est en constante évolution).



À partir de cette analyse, l'auteur indique les paradoxes, les obstacles et les complexités structurelles liées à la dynamique de changements dans les relations familiales lors des ruptures des liens. Il souligne les défis de l'autorité et des compétences parentales en référence à certaines positions de la psychanalyse, de la théorie de la communication et de l'épistémologie.

**9 h 40 – 10 h 20**     **REGARD DU JUGE SUR LES COMPÉTENCES PARENTALES LORS D'UNE SÉPARATION**

Honorable Jean-Pierre SÉNÉCAL, Cour supérieure du Québec, Canada

Lorsqu'il y a litige entre les parents quant au partage des responsabilités parentales, le juge siégeant en Chambre de la famille se doit d'évaluer les compétences parentales. Toutefois, plusieurs questions se posent : quelles sont ces compétences? Quelles compétences parentales minimales sont nécessaires pour envisager une garde partagée? Un tel type de garde peut-il être imposé en l'absence d'accord des parents? Pourquoi la garde partagée est-elle venue à prendre son importance? À quel moment constate-t-on des limites aux compétences parentales? La communication répondra à ces principales interrogations.

**10 h 20 – 10 h 50**     **PAUSE**

**10 h 50 – 11 h 30**     **LES COMPÉTENCES DES PARENTS SÉPARÉS - DES REPÈRES GÉNÉRALISABLES**

Monsieur Richard CLOUTIER, Psychologue, professeur émérite à l'Université Laval, Québec, Canada

Notre connaissance des enjeux familiaux de la séparation conjugale a évolué rapidement au cours des dernières décennies, grâce notamment à la recherche, à la volonté des professionnels de mieux aider les familles, et grâce aux bons coups en matière de développement de la pratique sociale et juridique. Nous savons que chaque famille est unique et que les méthodes d'accompagnement doivent être ajustées à chaque contexte particulier. C'est un fondement des bonnes pratiques. Pourtant, certains repères s'imposent à tous les parents dans l'anticipation compétente de leurs transitions familiales : 1) la position de l'enfant; 2) l'effet du temps; et 3) les risques à gérer. En mettant à profit quelques-unes des bonnes idées émergeant du colloque, la communication portera sur ce « dénominateur commun ».

**11 h 30 – 12 h**     **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12 h – 12 h 30**     Synthèse du colloque par Monsieur Jean-Louis RENCHON, Professeur à la Faculté de droit de l'U.C.L. (Louvain-la-Neuve) Belgique et vice-président AIFI

**12 h 30 – 12 h 45**     Allocution de clôture du Colloque par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse du Québec, Me Véronique Hivon

**12 h 45 – 13 h**     Mot de la fin par Madame Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI

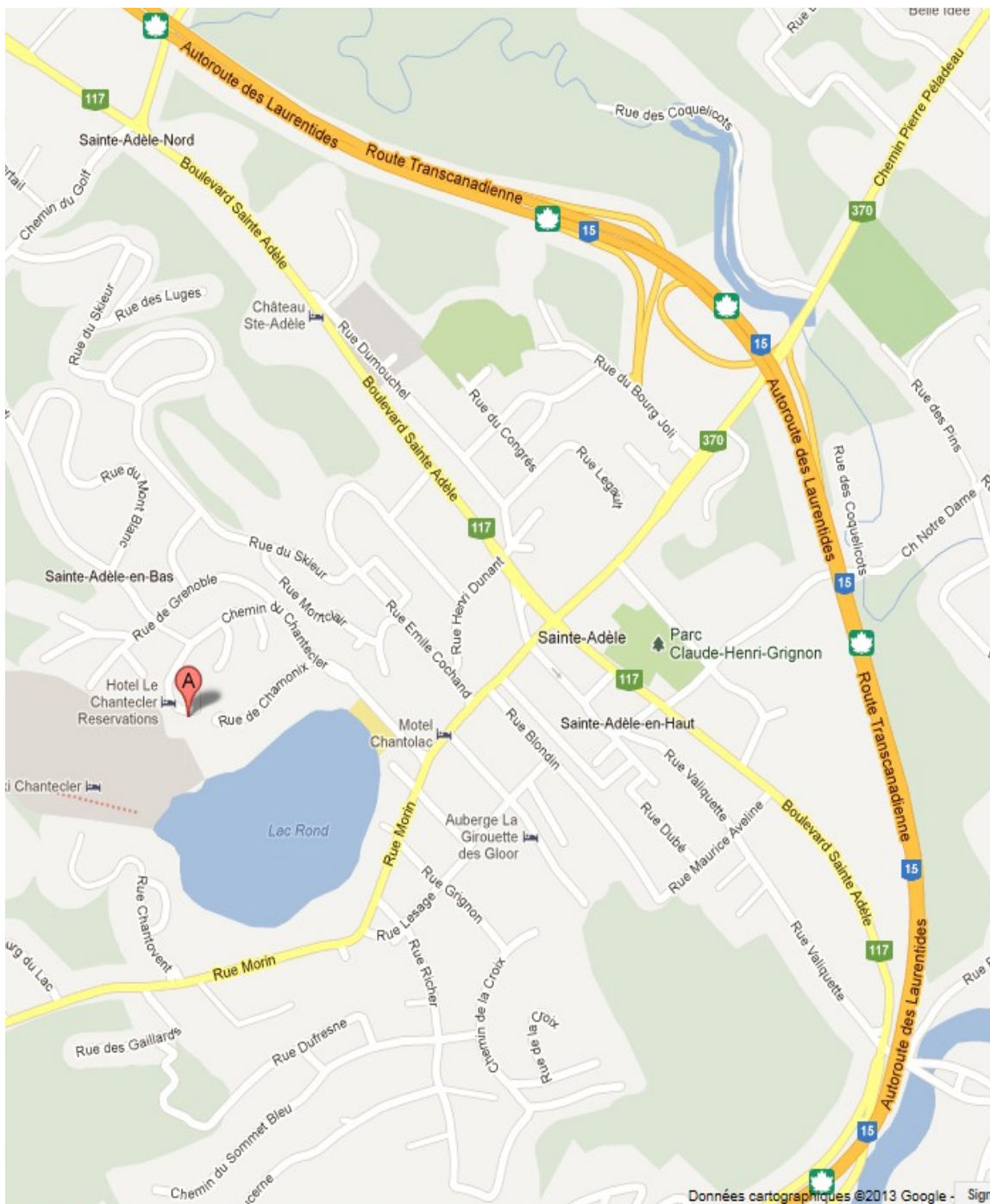
## INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements sur le Colloque et la formation pré-colloque  
Consultez le site web de l'AIFI : [www.aifi.info](http://www.aifi.info)

Adresse du Colloque et de la formation (pré-colloque)

### HÔTEL LE CHANTECLER

1474, chemin Chantecler  
Sainte-Adèle, Québec, Canada J8B 1A2  
Tél. : 1 450 229-3555  
Fax : 1 450 229-5593  
Site web : <http://www.lechantecler.com>



## POUR RÉSERVER VOTRE HÉBERGEMENT :

Remplir le formulaire de réservation (voir en annexe) et faire parvenir celui-ci directement à Madame Ninon Paquette, de l'Hôtel Le Chantecler, aux coordonnées suivantes :

Courriel : [npaquette@lechantecler.com](mailto:npaquette@lechantecler.com)

Télécopieur : 1(450) 229-1098

ou

Consultez le site web de la Chambre de commerce de St-Adèle (Hébergement) pour connaître la liste des hébergements disponibles dans la région :

<http://www.sainte-adele.net/chambre-commerce?R=T&T=51&niv=1>

*ATTENTION : Vérifiez la distance entre votre lieu d'hébergement et l'Hôtel Le Chantecler (lieu du Colloque)*

**Veillez prendre note qu'un bloc de chambre à tarif préférentiel a été réservé par l'AIFI à l'Hôtel Chantecler et reste disponible jusqu'au 5 mai 2013.**

**Veillez réserver votre hôtel très rapidement, car, à cette période de l'année, les chambres sont très recherchées.**

## POUR VOUS RENDRE DE L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU À L'HÔTEL LE CHANTECLER :

### En voiture :

1. Aller en direction sud sur **Boulevard Roméo Vachon N**;
2. Tourner légèrement à gauche;
3. Continuer tout droit;
4. Prendre la bretelle d'accès pour rejoindre **Autoroute 520 E**;
5. Prendre la **sortie 4 vers Laval/Lachine/Autoroute 13/Montée de Liesse**;
6. Suivre **Chemin de la Côte de Liesse**;
7. À droite, rejoindre **Autoroute 13 N en direction de Laval**;
8. Prendre la **sortie 22-E pour rejoindre Autoroute 640 E en direction de Boisbriand/Repentigny**;
9. Prendre la **sortie 20 pour rejoindre Autoroute 15 N en direction de Saint-Jérôme**;
10. Prendre la **sortie 67 pour rejoindre Boulevard Sainte Adèle/QC-117 N en direction de Sainte-Adèle/Centre Ville**;
11. Tournez à gauche sur **Rue Morin**;

12. Tournez à droite sur **Chemin du Chantecler**;

13. Tourner à gauche pour continuer sur Chemin du Chantecler; la destination se trouve à droite.

En autobus :

Trajet de l'Aéroport au Centre-Ville de Montréal :

Un service d'autobus (ligne 747) est offert 24 heures par jour, 7 jours sur 7, entre l'aéroport et la Gare d'autocars de Montréal (métro Berri-UQAM). Le temps du trajet est de 45 à 60 minutes. Le tarif est de 9 \$ par personne, pour un aller-retour, qui inclut également un laissez-passer de 24 h pour tout le réseau de transport de la STM (Société de transport de Montréal).

Trajet du Centre-Ville de Montréal à Sainte-Adèle :

Les Autobus Galland offrent le transport de la Gare d'autocars de Montréal (métro Berri-UQAM) au IGA de Saint-Adèle au coût de 24,73 \$ pour un aller simple, et 44,50 \$ pour un aller-retour. Les départs sont à 7 h 30, 13 h 30 et 17 h 30. Le temps du trajet est d'environ 2 heures.

Pour information :

<http://www.autobusgalland.com/fr/accueil>

En taxi :

Le coût est d'environ 40 \$ pour le trajet de l'Aéroport au Centre-Ville de Montréal. Des taxis sont disponibles directement sur place.